

Les Jurys de la Communauté Française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2023-2024
Titre	DAES
Matière	Sciences Economiques

**Direction des Jurys de
l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

jurys@cfwb.be
enseignement.be/jurys

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de la matière dans le décret : Sciences Economiques

Ces consignes annulent toutes les précédentes.

●●● Programme

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Numéro des programmes : 07-2000-247 et 84-2001-247). Ces programmes sont téléchargeables sur le site de la fédération :

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/07-2000-247.pdf>

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/84-2001-247.pdf>

Il est nécessaire et primordial de se référer aux programmes et référentiels de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se préparer à l'examen. Les examinateurs ne sont pas dans l'obligation d'interroger les candidats sur l'ensemble des savoirs, compétences et savoir-faire répertoriés dans les programmes.

II. Organisation de l'examen

●●● Modalité d'évaluation d'examen

Type d'examen : oral.

Cette épreuve consiste, dans un premier temps, en une lecture attentive d'un texte (article de presse) à caractère macroéconomique en fonction de l'actualité. Ensuite, il s'agit de résumer le texte et de le présenter à l'examineur. Des questions de précision concernant le vocabulaire, l'argumentation sont vérifiées ainsi que la cohérence avec les théories économiques.

●●● Matériel

Matériel autorisé : matériel de base d'écriture, calculatrice non graphique et non programmable, latte, équerre.

Matériel refusé : tout type d'objet connectable (téléphone, montre,...), feuilles de brouillon personnelles et notes, calculatrice graphique, calculatrice programmable et correcteur orthographique.

Exemples de calculatrices autorisées : Texas Instruments TI 30XB, Casio FX-92B, Casio Fx-220

III. Évaluation et sanction des études

●●● Dispense

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.